

Partout la culture

Consultation sur le projet de politique québécoise de la culture

Allocution de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) devant le ministre de la Culture et des Communications lors du Forum national de consultation sur le projet de politique québécoise de la culture

Texte présenté par Nicole Saint-Jean, présidente de l'ANEL
6 septembre 2017

« La politique culturelle confirmera la place du livre comme maître médium par lequel nos concitoyens enrichissent leur imaginaire et au moyen duquel nos créateurs forgent notre identité culturelle »

Hélène David, ministre de la Culture et
des Communications du Québec
Février 2016

L'Association nationale des éditeurs de livres remercie le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, de l'invitation qui lui a été faite de commenter le projet de politique québécoise de la culture récemment soumis à la consultation. L'ANEL, qui célèbre cette année le 25^e anniversaire de sa fondation, regroupe une centaine de maisons d'éditions de livres en français, principalement du Québec, et publiant sous près de 140 marques d'édition. Ces maisons d'édition publient différents types d'ouvrages, du roman au guide pratique, en passant par la poésie, l'essai, le manuel scolaire et scientifique ou le livre d'art. Pierre angulaire de l'industrie du livre chez nous, l'ANEL a, au fil des dernières années, assuré par ses activités nationales et internationales un fort rayonnement des auteurs d'ici. Pour l'ANEL et ses membres, une politique québécoise de la culture doit d'abord et avant tout tenir compte des conditions de création des auteurs, artistes, interprètes, bref de tous les acteurs de la chaîne culturelle qui de par leur travail et leurs créations enrichissent la vie de nos concitoyens.

La ministre David lors du lancement de ce grand chantier de modernisation de la politique québécoise de la culture en février 2016 soulignait la place du livre comme maître médium d'enrichissement de l'imaginaire des Québécoises et Québécois et comme outil de façonnement de notre identité culturelle. Le document *Partout la culture* laisse très peu de place à cette vision ministérielle. À vrai dire, on y parle très peu de livres. On en parle tellement peu que dans l'annexe I qui recense les initiatives étatiques en faveur de la Culture, intitulée *Un engagement historique de l'état québécois*, on n'y fait même pas mention d'une

des lois québécoises parmi les plus structurantes de son histoire en matière de culture, la Loi sur le développement des entreprises du livre ou Loi 51. Oubli sans doute involontaire, mais qui témoigne d'une connaissance de base de la chaîne du livre d'ici fort peu convaincante des idéateurs de ce document.

Reprenons nos principes

À la lumière de notre lecture du projet de politique culturelle du Québec, nous avons revu nos recommandations initiales présentées en 2016 à Québec et nous avons tenté de les retracer dans le document. Voici donc les cinq principes que nous énonçons et nos commentaires.

Premièrement, nous émettons le désir que la prochaine politique culturelle assure la diffusion à l'échelle du territoire québécois du livre de langue française, en privilégiant la littérature d'ici.

– Le livre doit être au cœur de la Politique culturelle. C'est par le livre qu'on s'initie à la Culture, et c'est par le livre d'ici que l'on préserve notre spécificité culturelle. Nous avons peine à retrouver ce principe capital dans *Partout la culture*, encore moins des allusions directes à l'éclosion ou la promotion du livre d'ici.

Deuxièmement, nous suggérons que la politique culturelle s'élabore sur le respect du droit d'auteur en veillant d'une part à la juste rétribution des ayants droit et d'autre part à sensibiliser la population à l'importance du respect du droit d'auteur.

– Une politique culturelle doit se préoccuper de droit d'auteur avant le droit d'utilisateur ou du consommateur. Le consommateur est un citoyen et il doit être saisi de l'importance du droit d'auteur. Pour que les créateurs puissent obtenir leur juste part de leur travail, il faut d'abord et avant tout les assurer que leurs droits seront respectés avant de se préoccuper de ceux du consommateur comme il en est fait mention à l'objectif 2.5. Il importe également que l'on convienne de la contribution des sociétés de gestion collective comme Copibec à l'amélioration des conditions socio-économiques de nos créateurs et qu'une politique culturelle responsable fasse état de l'obligation pour, ne serait-ce que les institutions d'enseignement supérieur comme les universités, reconnaissent ce fait et de se comportent comme des transmetteurs de savoir soucieux du droit d'auteur.

Troisièmement, la prochaine politique culturelle devra inspirer, disions-nous, l'ensemble des ministères et des acteurs de la société, en particulier le ministère de l'Éducation et les différents milieux de l'enseignement, à placer la culture québécoise au cœur de leurs actions.

– *Partout la culture* y fait référence, mais une politique culturelle doit faire davantage qu'*inspirer* l'ensemble des ministères, elle doit être concertée avec l'ensemble de l'appareil gouvernemental si l'on veut qu'elle devienne une priorité et si l'on veut s'assurer que le sort de notre culture ne dépende pas de mains étrangères. La problématique de la distribution des produits culturels de plus en plus assurée sur notre territoire — distribution et revente — par des acteurs de l'extérieur et de grands groupes met en péril la diversité, la diffusion des œuvres, particulièrement celles qui sont plus

exigeantes. Enfin, n'oublions pas que des coupes dans les services publics, notamment en éducation, peuvent rendre les vœux d'arrimage entre culture et éducation assez illusoires.

Quatrièmement, la prochaine politique culturelle devra favoriser la conservation et la valorisation du riche patrimoine littéraire d'ici et ainsi rendre accessible cette culture aux citoyens et particulièrement aux enseignants.

– Nous voulons rappeler que le patrimoine n'est pas uniquement question de monument ou de bâti. Le projet de politique culturelle parle aussi d'institutions muséales et de centres d'archives, mais la valorisation de notre patrimoine littéraire par exemple ne doit pas souffrir d'un cloisonnement dans des musées et des centres d'archives ; il doit aussi rejoindre le citoyen, l'élève et l'étudiant dans leurs milieux naturels. Il doit également réapparaître sur les rayons de nos librairies, dans les bibliothèques et dans nos écoles.

Cinquièmement et finalement, nous énonçons que la prochaine politique culturelle devrait se préoccuper de l'impact du numérique, à la fois sur la création et la promotion, en valorisant les nouvelles formes d'expressions culturelles et en permettant aux œuvres d'ici de rejoindre leur public.

– Diffusion, découvrabilité, mettre la culture partout, mais surtout, pour ce qui est du livre, entre les mains du citoyen. Le numérique n'est pas uniquement médium de création, il est aussi un merveilleux outil de diffusion de la culture qu'elle soit le produit d'une création numérique ou pas. À cet effet, nous reprenons les remarques qui suivent le troisième principe et qui exigent en quelque sorte que le législateur se préoccupe de la concentration dans la distribution des œuvres et de sa *dénationalisation*.

En conclusion, nous estimons que le projet tel que présenté s'inscrit dans un flou, souhaitons-le, artistique et ne semble s'appuyer sur aucun véritable bilan. Il aurait été pertinent de présenter un état de la culture au Québec, qui aurait permis de mettre en évidence la fragilité du secteur autant que son dynamisme. Reconnaissons malheureusement qu'à ce chapitre nous sommes fort mal équipés, surtout considérant que les seules données statistiques qu'on retrouve dans *Partout la culture* sont des données émanant du gouvernement fédéral.

Finalement, l'accent mis sur le mécénat et le bénévolat nous fait craindre un retrait encore plus marqué des institutions gouvernementales. Car enfin, ce projet de politique culturelle fait peu de place à l'industrie, ce qui, compte tenu du retrait graduel de soutien de la SODEC aux industries et du retrait graduel du soutien gouvernemental à la SODEC, nous laisse entrevoir un épuisement tragique des ressources à la production et à la diffusion.

En terminant, nous apprécions, monsieur le Ministre, les principes et les constats que vous énoncez dans votre projet de Politique culturelle, mais cette volonté se retrouve très peu énoncée de façon concrète dans vos orientations.